

La CGSLB vous apporte l'énergie positive sur votre lieu de travail !

Un environnement de travail agréable ? commence par une rémunération juste !

LA CGSLB DEMANDE D'AUGMENTER LE MONTANT
MAXIMUM DES CHÈQUES-REPAS À 10 € !

Pour le moment, ils sont plafonnés à maximum 8 € !

- Vous n'avez pas encore droit à ce montant de 8 € ?
- Ou vous n'avez pas de chèques-repas ?

Le Syndicat libéral va mettre les chèques-repas à l'ordre du jour des négociations dans votre magasin.

**Vous voulez aussi un chèque-repas d'un montant de 10 €
par jour presté ? Alors, votez CGSLB !**



PLUS D'INFO SITE WEB
'BOOSTERCHÈQUESREPAS'



VOTEZ 1
VOTEZ CGSLB



Votre liberté, votre voix

